

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 9 JUIN 2011 A MONTPLONNE**

Présents : Mesdames Frédérique CHALOPPE, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Serge MULLER, Patrick CHAMBRAUD, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Patrick GASPARD, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Pascal QUERUEL, Jean-Claude PIERROT, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames STOCKER (*excusée*), MALTHIERY (*non suppléée*) Messieurs CHALONS, VARNIER, PETERMANN (*excusés*), DUPONT (*suppléé*).

Assistaient : Messieurs CLAQUIN, GAVAZZI.



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de MONTPLONNE d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et ouvre la séance.

BATIMENT A OSSATURE METALLIQUE SUR LE P.A.E. DE LA HOUPETTE :

Plan de financement prévisionnel :

Suite à une demande de précision des services préfectoraux concernant le bâtiment destiné à une entreprise de transports, le Président propose le plan de financement ci-après :

<i>Postes de dépenses</i>	<i>Montants HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montants</i>
Travaux	645 206.94	D.E.T.R.	314 466.35
Maîtrise d'œuvre	34 124.40	Conseil Régional	<i>non éligible</i>
Etudes / Contrôles	19 215.00	G.I.P.	244 079.99
		Autofinancement (Loyers)	140 0 00.00
TOTAL	698 546.34		698 546.34

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus.

BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :

Jacky LEMAIRE rappelle le différend intervenu entre le cabinet SOCOTEC, chargé du contrôle technique lors de la construction du futur siège de notre CODECOM, à savoir l'avis défavorable pour l'emploi des panneaux de bardage préconisés par TELEWIG (*classement de réaction au feu*). Le Président souligne que lors de la réunion 0, SOCOTEC n'avait pas réagi.

Suite à l'assemblée générale en date du 11 Avril 2011, le cabinet DEKRA qui n'avait pas été retenu, a été recontacté et ne voit aucun inconvénient à l'utilisation de ces panneaux.
Un courrier de notification de rupture de contrat a été adressé à SOCOTEC qui accepte celle-ci et demande, en retour, un dédommagement de 1 500.00 € HT.
La prestation de SOCOTEC se montait à 6 300.00 € HT. Deux premières factures correspondant à leurs vacations ont été honorées pour un montant de 2 000.00 € HT.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour le règlement de l'indemnité demandée par SOCOTEC et autorise le Président à signer tout document avec DEKRA pour la réalisation du contrôle technique nécessaire.

TAUX D'IMPOSITION 2011 :

Le Président propose au Conseil de reprendre la délibération relative aux taux d'imposition pour l'année 2011 car le report des taux du Conseil Général n'y figurait pas.
Ceci ne modifiant en rien les taux votés le 11 Avril 2011, le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2011 :

Jacky LEMAIRE fait un rappel des activités proposées aux jeunes de notre CODECOM. Des affichettes et flyers sont distribués à chaque délégué et chacun d'eux est invité à motiver les adolescents de sa commune.

Lors d'une précédente assemblée, les tarifs journaliers ont été votés à l'exception des tarifs pour les adolescents extérieurs à notre territoire. La commission en charge du projet propose d'augmenter la participation comme suit :

- + 2.00 €/jour/ado pour l'Accueil de Loisirs SUPER ETE (*semaines 27, 28, 29 ,30*)
- + 3.00 €/jour/ado pour les mini-camps de Voile et Equitation
- + 2.00 €/jour/ado pour le chantier de jeunes

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent les tarifs proposés et donnent également pouvoir au Président pour recruter l'équipe chargée de l'encadrement et de l'animation ainsi que le personnel d'entretien.

DECHETTERIE :

Embauche d'un gardien de bas de quai :

Devant le phénomène récurrent de dépôt de déchets par des personnes non résidentes sur notre CODECOM, la commission Environnement propose l'embauche d'un gardien de bas de quai qui serait chargé principalement :

- de l'accueil et l'information des usagers de la déchetterie
- du contrôle de leur provenance
- du respect du règlement intérieur
- de l'accompagnement des professionnels à l'utilisation du pont bascule en vue d'une facturation

Cette personne serait embauchée dans le cadre d'un emploi accompagné (C.A.E.) et rémunérée pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures similaire aux horaires d'ouverture de la déchetterie.

Roland LAVANDIER fait remarquer qu'il faudrait reprendre le contrat qui nous lie à SITA DECTRA car, à l'origine, il était prévu que le gardien en place devait effectuer les tâches d'accueil et de contrôle. Force est de constater que ce dernier est plus souvent en haut du quai pour guider les usagers et ne contrôle plus les accès depuis longtemps.

Après de longs échanges, le Conseil décide de l'embauche d'un gardien de bas de quai, pour une durée de six mois qui pourra être renouvelée si constatation est faite d'une nette diminution de tonnage. Demande sera faite à DECTRA pour prise en charge partielle (ou totale) de ce poste qu'elle n'est pas en mesure d'assurer.

Contrôle d'accès :

Chacun des membres présents reçoit un projet destiné à contrôler l'accès à notre déchetterie aux particuliers et aux professionnels.

- les particuliers devront présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité
- l'accès aux professionnels sera soumis à la détention d'un badge fourni par la CODECOM. Ce badge sera nécessaire pour peser le tonnage des déchets déposés qui sera ensuite facturé. A noter que le poids ne sera pas limité.

Toutes ces résolutions ont été adoptées et feront l'objet d'un développement plus précis dans un prochain bulletin d'information de la CODECOM.
Leur mise en œuvre se fera dès que possible après l'embauche du gardien de bas de quai.

Règlement intérieur :

Le règlement voté le 13 Décembre 2010 a été revu selon les décisions prises ci-dessus et adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, Angelico MATTIONI rappelle les prix d'enlèvement pratiqués par SITA DECTRA et eu égard aux prix de reprise connus, notamment sur les métaux, demande qu'un courrier leur soit adressé leur demandant un geste commercial. Le Président est d'accord.

CONTRAT ADELPHE :

ADELPHE nous propose de changer de barème de soutien pour le tri sélectif en passant du barème D au barème E. Le Président cite ses avantages et ses inconvénients :

Avantages :

- le groupement formé avec les CODECOM de la HAUTE SAULX et du VAL D'ORNOIS disparaît → décharge de travail administratif quant aux déclarations, encaissement et redistribution des recettes générées par le tri sélectif
- la T.G.A.P. est remboursée sur certains plastiques (10 kg/hab/an)
- un bonus en hausse si la performance en matière de tri augmente
- un soutien à la communication plus important

Inconvénients :

L'étude d'optimisation actuellement en cours sur notre département n'est plus soutenue, notre CODECOM devra en supporter une partie (*environ 5 000 €*).

Une simulation est faite avec les chiffres de 2010 : le gain pourrait être de 15 000 €.

Par ailleurs, si nous optons pour le barème E, ADELPHE nous demande d'opter pour une solution de reprise :

- filière : ADELPHE garantit l'enlèvement et la reprise des déchets mais le prix est fixe et la collectivité s'engage pour 3 ans, solution actuelle
- fédération : l'opérateur (SITA) garantit l'enlèvement, les prix sont négociables, la durée de contrat variable
- option individuelle : la collectivité doit trouver des repreneurs, les prix sont donc négociables

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité moins une abstention (*A.MATTIONI*) d'opter pour le barème E avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2011 et pour la reprise par filière. Ils autorisent le Président à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A ANCERVILLE :

En vue de ce projet, la commune d'ANCERVILLE a dû diligenter une enquête publique. Le Président informe l'assemblée qu'aucune annotation défavorable n'ayant été portée au dossier, la modification du P.O.S. est acceptée et le projet peut être poursuivi.

P. A. E. DE LA HOUPETTE – Entretien des espaces verts :

L'édification des premières constructions sur la zone implique l'installation de premières entreprises. A ce sujet, Jacky LEMAIRE fait remarquer que, pour la bonne image de la zone, il était nécessaire de penser dès maintenant à l'entretien des espaces verts, des îlots de voirie et pelouses des bassins de rétention. L'emploi du temps de Monsieur MERCIER ne lui permet pas d'assurer cette charge et, en l'absence de matériel approprié, il propose de faire effectuer ces travaux par une entreprise extérieure.

Après en avoir délibéré, il est décidé de demander des devis aux Chantiers d'Insertion de La Croix Rouge ainsi qu'aux Ateliers de l'Héronne de PUELLEMONTIER (*C. CAMONIN*). La Commune de COUSANCES devrait chiffrer également l'intervention d'une épareuse au niveau des renvers des bassins de traitement des eaux pluviales.

La décision devra être prise lors de notre prochaine assemblée générale.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Façades privées :

Une demande de subvention au titre du ravalement des façades privées a été présentée et acceptée :

Nom - Prénom	Commune	Montant des travaux TTC	Subvention CODECOM (12.5 % de 3 660.00 €)
LUCION Fabrice	BRILLON en BARROIS	13 387.95 €	457.50 €

O.P.A.H. – Demande de rattachement de dossier :

Le Président informe l'assemblée qu'URBAM Conseil a transmis dernièrement une demande de subvention au titre de l'O.P.A.H. parvenue dans les temps mais restée en stand-by à l'A.N.A.H. :

Montant des travaux TTC	Accord A.N.A.H. pour	CODECOM sollicitée pour
55 000.00 €	18 000.00 €	5 139.00 €

Le dossier est accepté par le Conseil Communautaire.

DEBAT SUR LA REFORME TERRITORIALE :

Suite aux différents échos et articles parus dans la presse, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il a souhaité recevoir Gérard LONGUET afin d'avoir son opinion sur ce sujet et les invite à venir nombreux participer à la réunion prévue le 11 Juin en mairie d'HAIRONVILLE.

Il rappelle la sollicitation pressante du maire de SAINT-DIZIER auprès des élus d'ANCERVILLE et Pascal QUERUEL fait remarquer qu'il doit le rencontrer également très prochainement.

Jean-Louis CANOVA avoue que son équipe est indécise quant à la décision à prendre. Il informe l'assemblée qu'il va lancer un appel d'offre pour mandater un cabinet spécialisé afin de connaître les avantages et inconvénients d'une intégration de sa commune dans la CODECOM DER ET PERTHOIS. En tenant compte des délais légaux, il pense pouvoir être en mesure de donner une réponse pour début Août prochain.

Jacky LEMAIRE fait remarquer que la CODECOM DER ET PERTHOIS possède peu de compétences, à savoir : économique (*parc de référence*), voirie (*pistes cyclables*), environnement (*déchetterie*), centre nautique, école de musique, accueil des gens du voyage, mais peu en rapport avec nos projets d'investissement.

Il retrace ceux notamment en cours sur la commune d'ANCERVILLE :

- la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire et
- l'aménagement des locaux destinés à l'accueil de la petite enfance

et indique que le départ d'ANCERVILLE aurait un effet préjudiciable sur tous les projets actuels.

Sur proposition du Président et à la majorité, les membres du Conseil Communautaire décident de "geler" les projets en cours sur ANCERVILLE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 30.

